





ITALIE



1) Présentation du pays

Données géographiques

Superficie : 322 000 km²

Capitale : Rome

Principales villes : Rome, Milan, Turin, Gênes, Venise, Naples

Langue du pays : Italien

Monnaie : Euro

Fête nationale : 2 juin (fête de la République)

Données démographiques

Population : 61 855 millions hab.

Espérance de vie : 80.4 ans en moyenne pour les hommes et 85.3 ans pour les femmes (longévités les plus fortes d'Europe)

Taux d'alphabétisation : 99%

Religion : en très grande majorité catholique

Données économiques

Taux de croissance : +1.2 %

Taux de chômage : 11.5%

Taux d'inflation : - 0.1 %

Parts des principaux secteurs d'activités dans le P.I.B. : Agriculture : 2%, Services 75%

Système politique :

République démocratique parlementaire bicamérale.

Sénateurs et députés sont élus au suffrage universel puis élisent à leur tour le président de la République, avec les représentants des régions. Le rôle du président de la République italienne est toutefois limité dans la vie politique au profit de celui du Président du Conseil des Ministres.

L'actuel Président de la République italienne est Sergio Mattarella et Paolo Gentiloni dirige le Conseil des Ministres.

2) Système scolaire :

SCHEMA D'ENSEMBLE



Le système scolaire italien se distingue d'abord par son rythme d'apprentissage : dans la grande majorité des écoles, les cours n'ont lieu qu'en matinée sur 6 jours de la semaine (soit 30 heures hebdomadaires), ce qui libère les après-midis pour des dispositifs personnalisés de remise à niveau qui seront évoqués plus loin.

Dès l'école primaire (1^{ère}, soit l'équivalent de notre CP), l'élève reçoit déjà des cours d'anglais. Il y a plusieurs instituteurs par classe, chacun étant spécialisé dans un domaine, littéraire ou scientifique.

Au niveau de la *scuola media* (l'équivalent collège), l'élève ne passe que 3 ans. Le passage dans la classe supérieure est subordonné à l'obtention d'une note minimale de 6/10 aux évaluations finales de fin d'année. Lorsqu'un élève ne réussit pas dans certaines matières, il doit rattraper le travail jugé insuffisant, au cours d'épreuves de rattrapage organisées avant le début de l'année suivante (fréquemment fin août-début septembre). Pour cela il est retenu pendant l'après-midi à l'école afin qu'il comble sa "dette" (*debito formativo*).

Au terme de la *scuola media*, l'élève doit passer un examen, la *licenza media* (équivalent du brevet des collèges), qui outre une épreuve écrite d'italien et de mathématiques comporte aussi deux épreuves de langues vivantes étrangères.

En fonction des résultats scolaires et des notes obtenues à la *licenza media*, l'élève se voit proposer 3 types de poursuites d'études, toutes d'une durée de 5 ans supplémentaires :

- le lycée général, avec différentes sections possibles, choisies dès l'entrée dans la poursuite d'études : section lettres classiques (*liceo classico*), section scientifique (*liceo scientifico*), section langues vivantes étrangères (*liceo linguistico*), section sciences humaines (*liceo scienze umane*), section artistique (*liceo artistico*) et section arts de la musique et de la danse (*liceo musicale e coreutico*)
- la formation technique avec différentes spécialités : administration-finance-marketing, tourisme, agriculture-agro-alimentaire, chimie-biotechnologies, construction-environnement-territoire, électronique-électrotechnique, graphique-communication, informatique-télécommunications, mécanique-machines-énergies, système de la mode, transports-logistique
- la formation professionnelle, basée sur le principe de l'alternance école-travail qui se révèle être l'équivalent de nos Périodes de Formation en Milieu Professionnel (et non celui de l'apprentissage).

Quelque soit le type d'enseignement secondaire de second degré choisi, les 5 années se concluent par le passage de la *Maturita*, examen final d'Etat équivalent de notre Baccalauréat. Les lauréats des lycées généraux et technologiques peuvent prétendre aux études supérieures, ce qui est potentiellement le cas également des diplômés de la voie professionnelle, malgré un décalage de niveau.

Pourtant, pour ces derniers, l'intégration directe dans le monde du travail n'est pas toujours possible, une année supplémentaire, payante le plus souvent, peut être exigée dans des centres de formation sous contrôle régional en vue de l'obtention d'un titre d'entrée sur le marché de l'emploi : ex. « *Qualifica* » nécessaire pour exercer dans les établissements socio-sanitaires agréés.

3) Système de santé et social :

Le régime italien de sécurité sociale protège contre les risques de maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès (survivants), accidents du travail et maladies professionnelles (suivant le même principe global de solidarité que la France), et distribue des prestations familiales.

Les prestations de soins de santé sont fournies par le Service National de Santé (SSN, *Servizio Sanitario Nazionale*). Néanmoins, la gestion du système de soins est décentralisée. Le SSN est en effet organisé sous la forme d'un réseau de services régionaux : des Agences Sanitaires Locales (ASL, *Azienda Sanitaria Locale*) sont présentes dans l'ensemble du pays et disposent d'une importante autonomie. Les moyens étant différents dans chaque région, de fortes inégalités (qualité des soins, délais d'attente...) existent.

Les délais d'attente dans le secteur public étant souvent très longs, il s'avère parfois indispensable de recourir à la médecine privée. Dans ce cas, une consultation coûte entre 50 et 80€ avec un généraliste et jusqu'à 150€ avec un spécialiste.

Les structures sociales

➤ dans la petite enfance

L'insuffisance des services pour l'enfance représente une des raisons fondamentales de l'abandon du travail (concerne 20% des femmes) après la naissance de l'enfant.

Les *nidi*, comme les crèches françaises, accueillent les enfants âgés de moins de 3 ans et ont été institués comme services publics par une loi d'État, mais leur programmation, leur réglementation et leur gestion ont été confiées aux administrations municipales et régionales. Elles sont en nombre insuffisant.

➤ auprès des personnes handicapées

Le fait marquant de la politique italienne en faveur des personnes handicapées repose sur son principe d'inclusion, quelle que soit la gravité du handicap. L'école en est l'exemple phare, où les enseignants de soutien s'emploient à révéler et développer les potentialités et à créer un lien social entre tous les élèves de la classe. On peut souligner également un contexte marqué par un modèle social faisant une large place aux solidarités familiales, un mouvement de sortie des institutions spécialisées et une dévolution croissante de pouvoirs aux collectivités locales.

➤ auprès des personnes âgées

● **Les soins à domicile** sont peu développés et connaissent des disparités entre le nord et le sud du pays.

● Les différences territoriales en matière de **prise en charge en établissement** sont très similaires à celles de l'aide à domicile. Ces disparités peuvent s'expliquer par une certaine culture familiale. En Italie existe sans doute une forte dimension culturelle, estimant que la prise en charge des personnes âgées relève de la responsabilité privée de la famille.



Coût de la vie: Globalement, le **coût de la vie en Italie** est légèrement inférieur à celui de la France

Transports : En Italie, les transports en commun font partie des sujets sensibles. Très souvent en retard ou parfois même inexistant. En ce qui concerne le ticket de transport, celui-ci s'achète chez les buralistes.

Repas : Le repas italien traditionnel se déroule en cinq étapes mais les Italiens ne consomment pas systématiquement l'ensemble de ces catégories.

- Il débute par "*l'antipasto*" : il s'agit du hors-d'œuvre composé selon l'occasion de charcuteries ou de salades diverses.
- Vient ensuite "*il primo*", le premier plat au cours duquel se déguste la "*pasta*" (pâtes) ou encore du riz ("*risotto*") (lesquels ne sont pas servis en accompagnement d'un plat de résistance mais bien comme un plat à part entière) ou une soupe ("*minestra*").
- Le second plat "*il secondo*" se veut moins copieux que le premier. On y sert de la viande ou du poisson. Si vous désirez des légumes en accompagnement, demandez "*i contorni*" (garniture).
- Le dessert ("*il dolce*") est rare en Italie. Les Italiens préfèrent y céder en milieu d'après-midi notamment pour les célèbres glaces ("*gelato*").

Sans précisions, le café qui est servi est généralement un espresso très serré. Selon les goûts, il faudra préciser :

- "un caffè ristretto" : un café serré,
- "un caffè lungo" : un café allongé,
- "un caffè macchiato" : un café mélangé à quelques gouttes de lait,
- "un caffelatte" : un café au lait.
- Sans oublier le cappuccino (café et lait mousseux).

Savoir vivre et politesse :

Le tutoiement est très utilisé en Italie, y compris dans les actes commerciaux (il ne faut pas être étonné qu'un vendeur vous tutoie). Le vouvoiement marque une volonté manifeste de garder ses distances.

Il est tout aussi possible d'utiliser « buongiorno » que « ciao » ou « salve » pour saluer les personnes de tout rang (alors qu'en français bonjour et salut ne s'adressent pas aux mêmes publics).

Intérêts d'un point de vue culturel: De nombreuses richesses architecturales, peintures, sculptures dans plusieurs villes italiennes, de nombreuses spécialités gastronomiques

Règlement et législation, code de la route: RAS

Langue : italien

Carte Européenne de santé

Vaccinations obligatoires: aucune particularité

Pour aller plus loin :

<http://jaime.litalie.free.fr/geographie/regions/>

http://www.routard.com/guide/italie/654/carte_d_identite.htm#ixzz4cLrfgXtR

<http://books.openedition.org>

CARTE D'IDENTITE

